

LA SITUATION DES DROITS DE LA PERSONNE AU PÉROU

ENJEU

Au Pérou, la situation des droits de la personne a continué de s'améliorer au cours de la dernière année. Il reste quand même des problèmes, dont bon nombre se rattachent à la lutte contre le terrorisme et le narcotrafic. Pour rectifier les autres lacunes, il faut renforcer les pratiques et les institutions démocratiques qui demeurent fragiles.

CONTEXTE

Le terrorisme a diminué, mais il demeure une menace constante. Le gouvernement et la population craignent la levée des mesures antiterroristes extraordinaires, dont : les zones d'urgence (englobant 48 % de la population et 25 % du territoire), les « cours secrètes » (maintenues un an de plus par le Congrès) et les procès militaires pour les civils accusés d'actes terroristes (dans les six premiers mois de 1995, on a enregistré 344 décès attribuables à la violence politique). Comme les ONG le signalent, les « structures de répression » qui sont en place continuent de favoriser les disparitions, les arrestations arbitraires et les exécutions extrajudiciaires. La Loi d'amnistie du 14 juin a avivé les préoccupations quant à l'impunité des agents de l'État. Des membres des ONG qui s'opposent activement à la Loi d'amnistie ont déclaré avoir reçu des menaces de mort. Le gouvernement a établi un registre public des personnes détenues sous l'inculpation de terrorisme. Des patrouilles policières et militaires conjointes ont été instituées, et les personnes arrêtées sont remises plus rapidement aux mains des autorités civiles. Selon les données officielles de 1994, les assassinats terroristes ont été plus nombreux que les meurtres attribués aux agents du gouvernement (trois disparitions enregistrées dans la province d'Ayacucho en 1994, comparativement à 184 en 1988). D'après les groupes de défense des droits de la personne, quelque 700 personnes sont injustement emprisonnées sous l'inculpation de terrorisme (la plupart du temps, leur condamnation est prononcée par les cours secrètes). Le Congrès étudie actuellement un projet de loi visant à accélérer l'examen des cas où le doute subsiste. La Cour suprême a été saisie de nombreux cas de terrorisme et a mis en liberté 620 prisonniers pour des raisons de forme au cours des trois dernières années. Le système judiciaire est terni depuis longtemps par un manque de transparence, l'absence de toute obligation de rendre compte, l'ingérence politique et la corruption, sans parler de l'arriéré considérable de cas. Le Congrès a adopté des mesures afin d'obliger le pouvoir judiciaire à améliorer l'efficacité et l'efficience administratives du système de façon à le rationaliser, à faire échec à la corruption et à restaurer la confiance de la population dans les tribunaux. Le surpeuplement des prisons péruviennes atteint un point critique, étant donné que seulement 24 % des détenus ont reçu leur sentence. Les allégations de torture et de mauvais traitements soulignent la gravité du problème de la violence. On manque de fonds pour les programmes de réadaptation, la formation des gardiens, ainsi que pour offrir une alimentation et des soins médicaux appropriés.

Au Pérou, la corruption est endémique. En novembre, le président a publiquement dénoncé la corruption des fonctionnaires et des représentants élus (surtout par les narcotrafiquants) et il s'est engagé à utiliser parcimonieusement les ressources de l'État et à poursuivre en justice les contrevenants, y compris chez les policiers et les militaires. Le Congrès examine actuellement un projet de loi qui imposerait l'obligation d'honnêteté aux employés de l'État et la déclaration obligatoire du revenu et de l'actif. Pour sa part, la police tente d'améliorer son image : cette année,